

Après 9 séances de négociations, les organisations syndicales et la direction de NextradioTV sont parvenues à un accord le 10 février dernier sur les NAO 2022.

Les délégués syndicaux ont difficilement obtenu de la direction le versement d'augmentations collectives: **3%** pour les salaires inférieurs à 30k/an, **2,7%** pour les salaires entre 30 et 32,5k/an, **2,5%** pour les salaires entre 32,5 et 35k/an, **2%** pour les salaires entre 35 et 45k/an. **Ces augmentations sont insuffisantes au regard des bons résultats de notre entreprise.** Et surtout insuffisantes au regard de la forte hausse de l'inflation qui s'annonce (3,6% cette année selon l'Insee).

**Les salarié.e.s de NextRadioTV perdront donc du pouvoir d'achat en 2022.**

Il nous paraissait toutefois important d'accepter ces taux après deux années creuses en terme de rémunération, et nous ne souhaitons pas prendre le risque que la direction applique unilatéralement des taux inférieurs.

L'Intersyndicale, conformément à sa revendication lors des négociations, demandera à la direction l'ouverture d'une NAO supplémentaire au cours de l'année pour venir compenser l'inflation.

Au-delà des augmentations individuelles (**0,5% de la masse salariale de référence**) et collectives, les négociations nous ont permis d'obtenir une **augmentation de 1,5% des minimas et des tarifs de piges** - ce qui n'était pas arrivé depuis 2019.

La valeur du point des primes d'horaires décalés se voit elle aussi revalorisée de **1,5%**.

Cette année, la direction a accepté d'étendre l'aide à l'achat pour les vélos électriques aux vélos mécaniques (**50% du prix d'achat à hauteur de 300€ nets**) tout en pouvant bénéficier de **l'indemnité kilométrique vélo qui s'élève à 200€ nets**. Nous regrettons toutefois que cette aide ne soit pas cumulable avec le remboursement du Pass Navigo.

Le montant des chèques CESU se voit lui passer de **500€ à 600€** pour l'année 2022.

L'Intersyndicale se félicite également d'avoir obtenu l'accès aux congés spéciaux pour les pigistes (mariages/PACS, les naissances ou les décès).

Malgré toutes ces avancées, **l'intersyndicale émet une réserve concernant la répartition de l'enveloppe égalité professionnelle.** Une répartition floue qui ne tient pas compte des inégalités structurelles de notre entreprise (taux de promotion des femmes par exemple). Nous dénonçons également le manque de clarté de la répartition de cette enveloppe les années précédentes (personne ne sait précisément à qui est allé cet argent!)

**Prochaines négociations:** Remise à plat de toutes les grilles de minimas et des classifications de métier.